

## Deuxième pilier: les assureurs au front

**Prévoyance** La campagne du 7 mars s'annonce virulente. Les syndicats reprochent aux assureurs de défendre leurs propres intérêts, ceux-ci disent craindre pour les retraites

*DR*

Les milieux économiques et les compagnies d'assurances sont fermement décidés à remporter la bataille du 7 mars sur le deuxième pilier. Ils mettront de gros moyens dans la campagne. Ils n'en divulguent pas l'ampleur, mais le syndicat Unia, qui mène la contre-offensive, avance le chiffre de 10 millions de francs.

Pourquoi l'économie et les assureurs tiennent-ils tant à abaisser une nouvelle fois le taux de conversion du deuxième pilier, instrument qui permet de calculer la rente annuelle de chaque retraité, alors que ce taux a déjà été revu à la baisse une première fois? Pour mémoire, rappelons que, en 2003, le parlement a décidé de faire passer ce taux de 7,2 à 6,8% d'ici à 2014. Sur pression des assureurs, il a fait un pas de plus et propose désormais de descendre à 6,4% d'ici à 2016. Cela signifie qu'un capital de prévoyance de 100 000 francs, qui donnait droit à une rente annuelle de 7200 francs avec un taux de 7,2%, ne rapportera plus que 6400 francs par an à 6,4%.

Les organisations économiques et patronales, l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP) et l'Association suisse d'assurance (ASA) ont présenté leurs arguments de campagne cette semaine. Ils sont identiques: l'espérance de vie s'allonge, les rendements des marchés financiers ont chuté, plusieurs caisses de pension sont en situation de couverture insuffisante, bref, «les prestations versées par l'assurance dépassent les montants épargnés», résume Rudolf Stämpfli, président de l'Union patronale suisse.

### Hausse des cotisations?

La campagne qui s'achèvera le 7 mars tournera toutefois largement en querelle de chiffres et de prévisions. L'ASA estime le trou annuel de l'épargne retraite à 600 millions. Comment arrive-t-on à ce chiffre? Il repose sur l'hypothèse suivante: on compte 30 000 nouveaux rentiers chaque année et chaque cas présente un défaut de financement de 20 000 francs, explique Adrian Gröbli, chef de département à l'ASA.

Selon les partisans de la révision, il ne fait aucun doute qu'un non le 7 mars entraînerait une hausse des cotisations au deuxième pilier, ce qui réduirait le pouvoir d'achat des actifs. Où se situe le seuil critique à partir duquel une augmentation des prélèvements salariaux devrait être décrétée? «On ne peut pas répondre à cette question. Mais si les conditions actuelles se poursuivent, il faudra assainir», répond Adrian Gröbli. «Cela peut varier d'une institution à l'autre. Certaines sont plus saines que d'autres», ajoute Erich Walser, président de l'ASA. Or, les adversaires vont jouer à fond sur ce flou.

Ces derniers soupçonnent d'ailleurs les assureurs de noircir le tableau pour opérer un transfert du deuxième pilier vers le troisième, qu'un membre du conseil d'administration de Swiss Life a qualifié en 2005 de «source de pétrole qui va jaillir». «Cela équivaldrait à déstabiliser le système. Or, nous n'avons aucun intérêt à cela», réplique Erich Walser, qui se défend de telles intentions.

Pour les assureurs, le rallongement de l'espérance de vie et les rendements décroissants des marchés financiers suffisent à justifier cette mesure. Défendu avec ferveur par les organisations économiques nationales et alémaniques, l'abaissement du taux de conversion est aussi soutenu par les organisations romandes. Non sans hésitation, toutefois.

«Nous y sommes favorables, mais rappelons que les institutions qui peuvent offrir un taux plus élevé doivent le faire», explique Blaise

Matthey, directeur de la Fédération des entreprises romandes à Genève.  
Il reconnaît cependant que des réticences se sont exprimées. Non sur le principe mais sur le calendrier et le rythme d'adaptation. Bernard Wuthrich, Berne